

**Lettre du Président de la Sous-commission 1 concernant la nouvelle proposition du Président  
pour la gestion des thonidés tropicaux**

Chers membres de la Sous-commission 1,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui en ce qui concerne la troisième réunion intersessions de la Sous-commission 1 et les sessions de la Commission qui se tiendront prochainement à Chypre. Je me félicite que les CPC aient fait preuve d'une grande magnanimité dans les engagements bilatéraux et multilatéraux actuels. Cela me donne toutes les raisons d'espérer que nous pourrions conclure un nouvel accord le mois prochain.

Les cinq cycles de consultations et la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 à Natal (Brésil) m'ont permis de produire un texte du Président qui, il me semble, sera acceptable pour la plupart, voire pour l'ensemble, des CPC. Nous avons reçu des commentaires des CPC sur le tableau des limites de captures proposées ainsi que d'autres commentaires sur quelques paragraphes du texte du Président. Nous avons intégré les commentaires pertinents dans la nouvelle proposition combinée du Président « Projet de Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 22-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux » [PA1-505/2024]. J'ai tenu de longues consultations et discussions avec les CPC, ce qui m'a donné un bon aperçu de la voie à suivre pour parvenir à un accord. J'ai nettoyé le texte en conséquence, dans la mesure du possible, et éliminé autant de crochets que possible, d'après ce que j'ai pu comprendre lors des discussions formelles et informelles tenues avec les CPC.

Pour le moment, deux obstacles majeurs restent à surmonter : l'acceptation des ajustements des limites de captures de quelques CPC et l'atteinte d'un consensus sur la période de fermeture des dispositifs de concentration de poissons (DCP). Lors de l'ajustement des limites de captures de quelques CPC, trois CPC (Rép. de Corée, Cabo Verde et Guatemala) se trouvent en dehors du tableau et peuvent en tirer grandement avantage en tant que petits pêcheurs. Cela a permis à certaines CPC en développement (catégorie B) d'obtenir les limites de captures souhaitées, tout en pouvant augmenter la réserve (catégorie C) de 5.000 t à 6.000 t, et en redistribuant le reste parmi la catégorie A. Grâce à l'augmentation de la réserve, il est désormais possible d'accroître le seuil au-delà de 1.050 t, à 1.300 t ou à 1.575 t. En ce qui concerne la période de fermeture des DCP, alors que nous en sommes encore à assimiler l'avis du SCRS sur les thonidés tropicaux, j'ai tenté de réduire l'écart en éliminant les options extrêmes entre crochets.

J'encourage les CPC à se préparer adéquatement pour la prochaine réunion. Cela nous permettra de nous concentrer sur les discussions pertinentes qui nous permettront de dégager un consensus sur le nouvel accord.

Je me réjouis de me réunir avec vous tous pour des délibérations fructueuses à Chypre.

*Président de la Sous-commission 1*



Emmanuel Kwame Dovlo